

SIGNAUX D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ TYPE AB



AB1



AB2



AB25



AB3a



AB3a + M9c



AB3b



AB5

GAMME DIMENSIONNELLE

MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
500	700	1000	1250	1500

Disponibles en revêtement Classe 1, Classe 2, Classe 3.



AB4

GAMME DIMENSIONNELLE AB4

MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
400	600	800	1000	1200

Disponibles en revêtement Classe 1, Classe 2, Classe 3.



AB6



AB7

GAMME DIMENSIONNELLE AB6 ET AB7

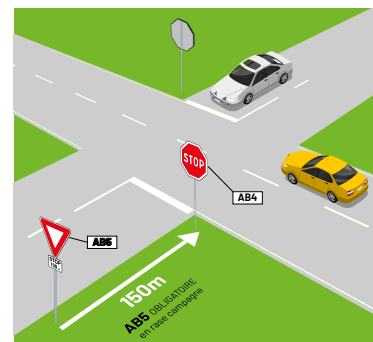
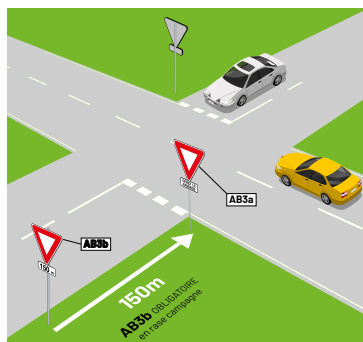
MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
350	500	700	900	1050

Disponibles en revêtement Classe 1, Classe 2, Classe 3.

⚠ RÉGLEMENTATION SUR L'IMPLANTATION

AB1 - AB2

Les panneaux AB1 et AB2 ne comportent pas de panneau de distance lorsqu'ils sont implantés entre 100 et 200 m de l'intersection. Lorsque cette distance est inférieure à 100 m ou supérieure à 200 m, elle doit être indiquée sur un panneau. Cette distance est arrondie aux 50 m les plus voisins si elle est supérieure à 200 m ; à 50, 75 ou 100 m si elle est inférieure à 100 m.



AB1, AB2, AB3B ET AB5

Hors agglomération, la distance habituelle d'implantation des panneaux avancés AB1, AB2, AB3b et AB5 est de 150 m. Cette distance peut toutefois varier en fonction de la disposition des lieux ou de la vitesse de la circulation.

En agglomération, la distance d'implantation des panneaux avancés est habituellement de 0 à 30 m. Ces panneaux ne comportent généralement pas de panneau de distance sauf s'ils sont implantés à plus de 150 m de l'intersection.